



SAISINE DU COMITE TECHNIQUE (CT)

Ce formulaire est à compléter et à retourner avec les pièces de saisine au :

CDG 16 – Secrétariat du Comité Technique – 30 rue Denis Papin – CS 12213 – 16022 ANGOULEME CEDEX –
a.chauvet@cdg16.fr

Session du/...../..... (Réservé au CDG)

COLLECTIVITE

Nom de la collectivité : Commune d'AUSSAC-VADALLE

Adresse : 61 rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

Personne en charge du dossier, téléphone et e-mail :

CROIZARD Céline / 05 45 20 61 60 / mairie@aussac-vadalle.fr

DOSSIER DE SAISINE

Date d'effet : 15/10/2021

Préciser le projet soumis pour avis : Détermination des plafonds de prise en charge du CPF

Date d'effet : 01/01/2022

Pièces transmises : /

Précisions complémentaires :

Le plafond de prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation, est fixé à 1 500€ par an et par agent dans la limite d'une dépense de 1 500€ par année civile pour la collectivité.

A AUSSAC-VADALLE , le 15 octobre 2021

Le Maire ,

Gérard LIOT

Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées au service Gestion des carrières afin de les informations des décisions prises lors du Comité Technique. Elles sont conservées le temps de la période d'emploi de la personne. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du CDG16 : dpo@cdg16.fr.